

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 6 octobre 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le guorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale

Me Marie-Josée Couture, greffière

M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour.

2020-405

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

 Greffe — Vente du lot 6 387 415 — 9424-7384 Québec inc. — Parc industriel François-Leclerc Nord.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LA PROPORTION MÉDIANE ET LE FACTEUR COMPARATIF

Dépôt d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative à la proportion médiane et au facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RELATIF AU *RÈGLEMENT Nº 2009-179* (ADRESSE CIVIQUE DE LA MAISON THIBAULT-SOULARD)

La greffière dépose le procès verbal de correction du Règlement nº 2009-179 concernant la citation patrimoniale et historique d'un bâtiment, 295 Route 138 (Maison Thibault-Soulard).

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-406

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-407

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 SEPTEMBRE 2020 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 septembre 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 OCTOBRE 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 7 octobre 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 OCTOBRE 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU:

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2020-595 Résiliation du contrat pour le lot 13 relatif aux travaux d'entretien des aménagements paysagers 2020 à 2022 (Appel d'offres public 64671)
- AP2020-640 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels juridiques Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279)
- OT2020-010 Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, pour des mandats délégués à l'Office du tourisme de Québec pour les années 2020 et 2021
- RH2020-709 Contrat entre la Ville de Québec et monsieur Sylvain Daniel (ID. 088788)
- AP2020-633 Adjudication de contrats pour l'acquisition de camions lourds (Appel d'offres public 73538)
- AP2020-639 Adjudication de contrats pour la gestion des écocentres Beauport, Val-Bélair, de l'Hêtrière et des Rivières 2020 à 2022 (Appel d'offres public 74146)
- AP2020-656 Paiement à Énergir, S.E.C. des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 74454)
- AP2020-659 Paiement à Vidéotron Itée des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73124)
- FN2020-047 Approbation du Règlement N° 387 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant la mise à niveau du système de gestion des ressources humaines du Réseau de transport de la Capitale
- OM2020-003 Renouvellement de mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec
- PA2020-102 Demande d'aide financière soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale*
- PA2020-113 Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement d'honoraires professionnels et techniques relatifs à la construction d'un stationnement public sur le site du 771, rue du Prince-Édouard
- PA2020-117 Demandes d'aide financière soumises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du troisième appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

RH2020-788 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Iréna Florence Harris (ID. 181378) à titre d'expert-conseil à la Direction générale adjointe de la qualité de vie urbaine

SO2020-004 Vente d'une parcelle de terrain — 155, rue Saunders, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 302 557 du cadastre du Québec — Arrondissement La Cité–Limoilou

RH2020-811 Promotion de madame Myriam Pellerin (ID. 090294) à l'emploi de directrice de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffière de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques

RH2020-843 Promotion de madame Mylène Gauthier (ID. 013796) à l'emploi de directrice du Bureau de la sécurité civile

FN2020-041 Règlement modifiant et abrogeant certains règlements d'emprunt relevant de la compétence d'agglomération de la ville, R.A.V.Q. 1288

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-409

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-410

GREFFE — SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET TELUS — 210, RUE DE SINGAPOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique contre une partie du lot 5 464 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de la Ville, en faveur d'Hydro-Québec et Telus, affectant le fond servant illustré au croquis joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer l'Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication pour et au nom de la Ville selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude qui donnera suite au document d'Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

GREFFE — MANDAT À TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY — POURSUITE JUDICIAIRE — DEL DEGAN MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.

CONSIDÉRANT la demande en justice de Del Degan Massé et Associés inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à la demande introductive d'instance signifiée par Del Degan Massé et Associés dans le dossier de la Cour du Québec n° 200-22-088659-206.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-412

GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — POURSUITE JUDICIAIRE — 9337-4189 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande en justice déposée par 9337-4189 Québec inc. contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à la demande introductive d'instance signifiée par la 9337-4189 Québec inc. dans le dossier de la Cour du Québec (chambre civile) n° 200-22-088393-205.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-413

GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — RÉCLAMATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC — DOSSIER 334104MU

CONSIDÉRANT la résolution 2018-174 du 8 mai 2018 par laquelle le conseil renouvelait l'imposition de la réserve pour fins publiques sur dix-huit (18) lots pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE ces avis de réserves ont été publiés le ou vers le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de cette période les avis ont expiré;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à leur radiation;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-240 qui mandatait le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay à procéder à la radiation des avis de réserve;

CONSIDÉRANT QUE tous les avis de réserves ont été radiés;

CONSIDÉRANT QU'UNE requête introductive d'instance a été déposée au Tribunal administratif du Québec par l'un des propriétaires de lots ci-dessus visés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à la demande introductive d'instance déposée au Tribunal administratif du Québec dans le dossier 334104MU;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-414

GREFFE — VENTE DU LOT 6 387 415 — 9424-7384 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de 9424-7384 Québec inc. pour l'acquisition du lot 6 387 415, anciennement une partie du lot 6 368 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 5 octobre 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre le lot 6 387 415, d'une superficie de 3 751,41 m² (40 379,70 p²), à 9424-7384 Québec inc., au prix de 59,20 \$/m² (5,50 \$/p²) soit pour un montant de 222 088,35 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 5,73 \$/m² (0,53 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-415

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DU DIRECTEUR DES FINANCES-TRÉSORIER — SERVICE DE LA TRÉSORERIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 18 septembre 2020, la permanence à M. Hubert Plante à titre de directeur des finances-trésorier du Service de la trésorerie, selon le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-416

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DU DIRECTEUR — SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 29 juillet 2020, la permanence à M. Cimon Boily à titre de directeur du Service des travaux publics, selon le *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE D'UNE CONTREMAÎTRE — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 3 septembre 2020, la permanence à Mme Natacha Demers, à titre de contremaître au Service des travaux publics, selon les conditions prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-418

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES — 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU:

DE mandater le directeur du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire pour faire le suivi de l'aide financière pour l'exercice financier 2020-2021, dans le cadre de l'appel en développement de collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications:

DE s'engager à autofinancer la totalité du projet, incluant l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant de 140 350 \$;

D'autoriser le directeur du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, à signer tous les documents relatifs à présente résolution.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2020-419

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB YOSEIKAN BUDO ST-AUGUSTIN

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2020, le Club Yoseikan Budo St-Augustin (karaté) a transmis à la Ville une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT les directives de la Santé publique et de la Fédération sportive en lien avec la reprise des sports de combat en contexte de COVID-19, recommandent notamment de cesser le partage des équipements entre les participants;

CONSIDÉRANT QUE le Club Yoseikan Budo St-Augustin (karaté) a pris la décision d'abolir les prêts d'équipements tels gants, casques et jambières et d'en vendre à ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le Club a donc procédé à l'achat de ces équipements et que cette décision a eu un impact financier sur le Club;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 2 306 \$ au Club Yoseikan Budo St-Augustin (karaté);

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser un virement budgétaire du poste budgétaire 02-712-10-640 au poste 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-420

TRAVAUX PUBLICS — RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DIVERS POUR L'ANNÉE 2020 — LOT 2 — APO-2020-033 — DIRECTIVE DE CHANGEMENT G02

CONSIDÉRANT la résolution 2020-342 du 31 août 2020 relative à l'adjudication de contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour la réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — lot 2 — APO-2020-033;

CONSIDÉRANT QU'une section de la rue Petit Garrot est prévue au dit contrat;

CONSIDÉRANT QU'une section du chemin Girard est prévue au dit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver la directive de changement G02 au contrat de réfection de voirie et de pavage ainsi que l'exécution des travaux divers pour l'année 2020 — lot 2 — APO-2020-033, qui consiste à :

- prolonger les travaux de la rue du Petit-Garrot, à partir de la rue Grèbe jusqu'au rond de virage, au coût approximatif de 83 200,00 \$;
- prolonger les travaux du chemin Girard du chaînage 1+500 jusqu'au chemin du Petit-Village-Nord, au coût approximatif de 165 800,00 \$;

QUE les fonds nécessaires à directive de changement soient puisés sur le projet GTP-I-20-06;

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics à signer la directive de changement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-421

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 3 — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8245 datée du 20 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement n° 3 au montant de 27 505,38 \$, taxes incluses, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022.

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-422

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 4 — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 du 7 avril 2020 relative à l'adjudication de contrat à l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour l'entretien et la réparation de pavage pour les années 2020-2021-2022 pour une somme totale de 733 344,76 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 8288 datée du 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement n° 4 au montant de 29 105,42 \$, taxes incluses, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-423

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT Nº 6 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 16,85 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la demande de paiement n° 6 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement du décompte n° 6, facture n° 1658 au montant de 290 722.90 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-073 du 18 février 2020 relative à l'adjudication de contrat à la firme Les Services EXP inc. comme gestionnaire de projet dans le cadre de la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 72 085 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 62 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des parcs, bâtiments et espaces verts de procéder au paiement de la facture numéro 570866, datée du 8 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de la facture numéro 570866, datée du 8 septembre 2020, d'une somme de 13 283,50 \$ plus taxes applicable, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-425

URBANISME — MODIFICATION DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL ET TRANSACTION — 281, ROUTE 138 — 9288-0152 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE 9288-0152 Québec inc. est propriétaire du lot 6 251 515 du cadastre du Québec (ci-après « le terrain »), circonscription foncière de Portneuf, situé au 281, Route 138;

CONSIDÉRANT QUE 9288-0152 Québec inc. a déposé le 8 mai 2018 une demande visant la démolition de l'édifice construit sur le terrain ainsi qu'un programme de réutilisation du sol;

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2018, par les résolutions 2018-276, 2018-277 et 2018-278 la Ville a accepté la démolition et le programme de réutilisation du sol concernant le 281 Route 138, un PIIA et une dérogation mineure visant la construction d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements et trois (3) étages;

CONSIDÉRANT QUE le 8 octobre 2019, par la résolution 2019-406 la Ville a refusé une demande de modification au programme de réutilisation du sol et y a ajouté des conditions, soit un délai pour compléter le programme réutilisation du sol au plus tard le 8 octobre 2020 et le dépôt d'une garantie financière de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE 9288-0152 Québec inc. a déposé la lettre de garantie irrévocable numéro 311 au montant de 100 000 \$ de l'institution financière Desjardins laquelle a pris effet le 22 janvier 2020 et demeure en vigueur jusqu'au 21 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'en date de la présente, 9288-0152 Québec inc. n'a pas commencé la construction du projet d'habitation multifamiliale de douze (12) logements et trois (3) étages comme autorisé par les résolutions du 19 juin 2018 et selon les conditions fixées le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE 9288-0152 Québec inc. a déposé le 4 septembre 2020 une demande de modification du programme de réutilisation du sol ainsi qu'une nouvelle demande d'approbation de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE 9288-0152 Québec inc. a déposé le 5 octobre 2020 une demande de dérogation mineure concernant la hauteur du bâtiment à construire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant à signer une transaction à intervenir avec 9288-0152 Québec inc., laquelle transaction devra notamment contenir les éléments suivants :

- 9288-0152 Québec inc. reconnaît qu'elle est en défaut d'exécuter les obligations prévues aux résolutions 2018-276, 2018-277, 2018-278 et 2019-406;
- 9288-0152 Québec inc. reconnaît que la Ville est en droit d'exercer la lettre de garantie irrévocable numéro 311 (100 000 \$);
- 9288-0152 Québec inc. s'engage à respecter les obligations suivantes :
 - Compléter le programme de réutilisation du sol approuvé par la résolution 2018-276 et modifié par les résolutions 2019-409 ainsi que la présente;
 - Commencer la construction du projet autorisé sur le lot 6 251 515 au plus tard le 1^{er} avril 2021;
 - Terminer la construction du projet autorisé sur le lot 6 251 515 au plus tard le 1^{er} juillet 2021;
 - Remettre, en garantie du respect des obligations découlant des présentes, une garantie financière irrévocable au bénéfice la Ville d'un montant de 200 000 \$ valide jusqu'au 1^{er} septembre 2021;
- Dans l'éventualité où tous les chantiers de construction devaient fermer en vertu d'un décret du gouvernement du Québec découlant des pouvoirs conférés par la Loi sur la santé publique (R.L.R.Q., c. S-2.2) en cas d'urgence sanitaire, les délais prévus seront suspendus d'une durée égale à celles de la fermeture décrétée;
- La Ville s'engage à renoncer à demander le paiement prévu à la lettre de garantie numéro 311 (100 000 \$) et à consentir à son annulation en contrepartie de la signature de la transaction et du dépôt de la garantie financière de 200 000 \$;
- À défaut par 9288-0152 de respecter l'une ou l'autre des obligations mentionnées à la transaction, la Ville exigera le paiement de la garantie irrévocable de 200 000 \$ sans autre avis ni délai;

Conditionnellement à la signature de la transaction, accepter la modification au programme de réutilisation du sol, pour l'immeuble sis au 281, Route 138, lot 6 251 515 et modifier les conditions précédentes, conformément à l'article 5.8.3 du *Règlement n° 2016-491*, par les suivantes :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, révision 5, daté du 29 août 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Patrice Harvey, architecte, N° de projet 17BLH175, daté du 4 septembre 2020;
- Échéance pour compléter le programme de réutilisation du sol : 1^{er} juillet 2021
- Montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux : 200 000 \$.

La transaction devra être signée par toutes les parties au plus tard le 16 octobre 2020, à défaut de quoi la présente autorisation de signature sera caduque;

D'autoriser, dans l'éventualité où 9288-0152 Québec inc. ne signait pas la transaction dans les délais requis, l'exécution, par la demande de paiement, de la lettre de garantie 311 au montant de 100 000 \$, et ce, sans autre avis ni délai.

DE signifier une copie certifiée conforme de la présente résolution à 9288-0152 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-426

URBANISME — PIIA — 281, ROUTE 138 — 9288-0152 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver, conditionnellement à la signature d'une transaction entre la Ville et 9288-0152 Québec inc., le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 281, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 251 515, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à modifier le programme de réutilisation du sol tel qu'autorisé par les résolutions 2018-276, 2018-277 et 2018-278 pour un projet à l'architecture substantiellement similaire au projet d'origine et une superficie au sol réduite de 25,5 m².

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, révision 5, daté du 29 août 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Patrice Harvey, architecte, N° de projet 17BLH175, daté du 4 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-427

URBANISME — PIIA — 434-A, ROUTE 138 — USINAGE ANDRÉ GILBERT INC.

Le conseiller du district numéro 3, M. Yannick LeBrasseur, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 434-A, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 057 228, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment complémentaire détaché à des fins d'entreposage intérieur avec les conditions et obligations suivantes :

- la toiture du bâtiment projeté doit être de couleur grise et similaire ou le plus près possible de la couleur des murs;
- les contenants roulants de matières résiduelles doivent être déplacés et maintenus en cour latérale;
- la bande aménagée adjacente à une section du mur avant doit faire l'objet d'une plantation additionnelle d'arbustes ou de graminées en lieu et place des contenants roulants;
- un conifère d'un minimum de 1 m à la plantation doit être ajouté entre les deux arbres feuillus présents dans la cour avant droite, en retrait de ces derniers. L'espèce doit être de petite taille à maturité considérant la présence de la ligne électrique. Par exemple, un pin des Alpes Landis;
- ajouter deux arbres dans la cour avant gauche. Les arbres devront être d'une essence qui est de petite taille à maturité et de calibre minimal de 50 mm;
- la clôture opaque doit être construite jusqu'à la hauteur du mur avant du bâtiment principal;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Luc Ménard, arpenteur-géomètre, minute 7888, daté du 11 août 2020;
- plan d'architecture par Ghislain Bertrand, technologue professionnel, projet « Usinage André Gilbert », daté du 11 août 2020.

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2020-428

URBANISME — PIIA — 225, RUE DE COPENHAGUE — PLASTILAB TECHNOLOGIES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 225, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 5 676 217, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur le bâtiment principal.

Le tout approuvé selon le Plan de l'enseigne par FX Boisvert Enseignes, projet « Plastilab Technologies », daté du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-429

URBANISME — PIIA — 85, RUE DE LISBONNE — 9219-3044 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 85, rue de Lisbonne, comme étant une partie de la copropriété PC-35557, visant l'agrandissement du bâtiment principal pour une deuxième et finale phase avec la condition de planter et conserver un minimum de sept arbres en cour avant, d'un calibre minimal de 50 mm DHP et de remplacer les arbres morts, mourants ou atteints d'une maladie;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, minute 7945, daté du 22 janvier 2020;

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-430

URBANISME — PIIA — 145, RUE DE SINGAPOUR — MIA BIJOUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU:

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 145, rue de Singapour, local 9, connu et désigné comme étant une partie de la copropriété PC-41556, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne avec éclairage interne sur la partie supérieure droite du mur arrière;

Le tout approuvé selon le plan de l'enseigne « MIA » par Lettrage Création ES, projet « Bizou », daté du 21 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-431

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-630 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDENTIELLE-RURALE À MÊME LE LOT 4 875 126, ET LA RÉDUCTION DE L'AIRE DE GRANDE AFFECTATION DU SOL RÉSIDENTIELLE-RURALE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 875 127

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 août 2020, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-358 du 31 août 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 9 septembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 22 septembre 2020, 19 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-399 du 22 septembre 2020, une prolongation de la consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le présentoir, sur le site internet et les alertes aux citoyens le 25 septembre 2020 et publié dans le journal l'Appel le 30 septembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 6 octobre 2020, 19 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du Règlement n° 2020-630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-rurale à même le lot 4 875 126, et la réduction de l'aire de grande affectation du sol résidentielle-rurale sur une partie du lot 4 875 127.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-432

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-631 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT A SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PDAD R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2020-630

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 août 2020, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-361 du 31 août 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 9 septembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 22 septembre 2020, 19 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-400 du 22 septembre 2020, une prolongation de la consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 30 septembre 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement au plus tard le 6 octobre 2020, 19 h 30, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du Règlement nº 2020-631 modifiant le Règlement de zonage nº 480-85 relativement a sa concordance au Règlement sur le PDAD R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement nº 2020-630.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-433

DU RÈGLEMENT Nº 2020-626 POUR LA CITATION ADOPTION PATRIMONIALE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU:

D'adopter le Règlement n° 2020-626 pour la citation patrimoniale de l'immeuble situé au 226, chemin de la Butte.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

> Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2020-434

ADOPTION DU RÈGLEMENT Nº 2020-633 SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2020-633 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 17.

Sylvain Juneau, maire